



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

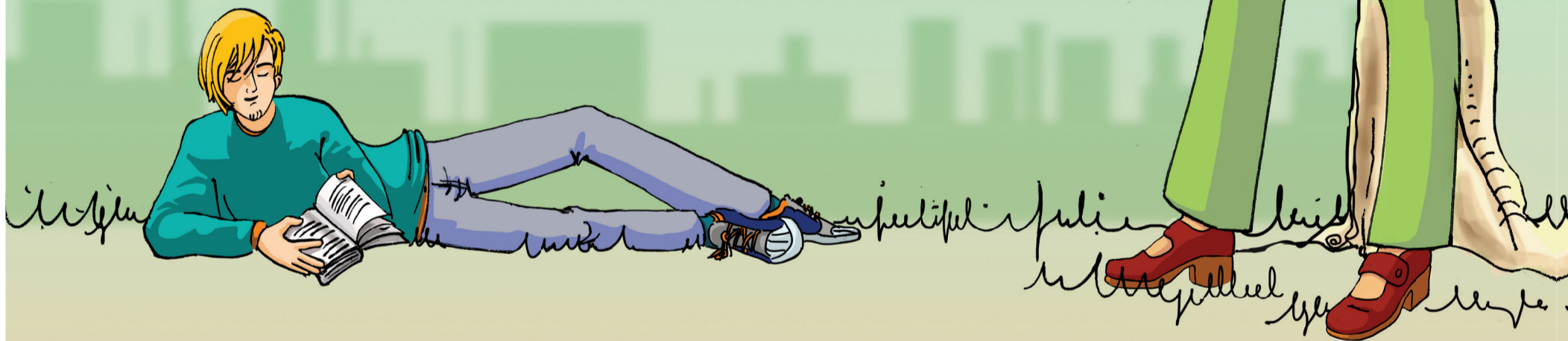


NOVEMBRE
2024

JANVIER
2025

ÉTUDE SUR LA SANTÉ DES JEUNES

1 000 enfants et jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance seront invités à parler de leurs activités de tous les jours, de leur santé et de qui les aide.



Tu feras peut-être partie de ces 1 000 enfants et jeunes à l'automne 2024.
Un adulte du lieu où tu vis t'aidera à répondre si tu as besoin.
Merci d'avance pour ta participation. Tes réponses seront secrètes.



Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.
Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (visa n° 2024X071SA du ministre de l'Économie, des

Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2024 – arrêté en date du 26/09/2024.)
La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est responsable du traitement de données mis en œuvre dans le cadre de cette enquête sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu du e) du 1. de l'article 6 du RGPD.
Plus d'informations sur cette enquête, sur les données collectées et les modalités de traitement sur le site de la DREES (lien sur le QR code).

Les droits des personnes concernées par cette enquête peuvent être exercés auprès de la DREES, en précisant le code ATNM-PE de l'enquête, en écrivant à :
drees-rgpd@sante.gouv.fr
ou à l'adresse suivante :
Correspondante RGPD de la DPD des ministères sociaux pour la DREES, 14, avenue Duquesne 75730 Paris.
Les personnes concernées peuvent également, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).



La DREES fait
partie du Service
statistique public
pilote par l'Insee.